

**COMPÉTENCES  
& DÉVELOPPEMENT**

Réseau d'écoles et de centres de formation

# TAXE D'APPRENTISSAGE

**DEPUIS 2023, LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE DISTRIBUTION DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ONT ÉVOLUÉ.**

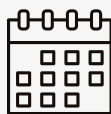
Ce sont désormais les URSSAF et les MSA qui collectent directement auprès des employeurs le solde de la taxe d'apprentissage à hauteur de 0,09% de la masse salariale brute de l'année précédente. Les sommes collectées sont ensuite reversées à la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC).



**C'EST VIA LA PLATEFORME SOLTÉA QUE VOUS POURREZ AFFECTER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.**

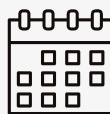
## CALENDRIER DE RÉPARTITION 2026

**1<sup>ère</sup> CAMPAGNE**



**26 mai**

Ouverture  
de la campagne de répartition



**21 août**

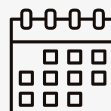
Fermeture de la campagne de  
répartition



**01 septembre**

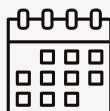
Virement des fonds répartis

**2<sup>ème</sup> CAMPAGNE**



**03 septembre**

Ouverture  
de la campagne de répartition



**21 octobre**

Fermeture de la campagne de  
répartition



**05 novembre**

Virement des fonds répartis



**À PARTIR DU 26 NOVEMBRE**

Versement des fonds non répartis par voie réglementaire

## SOUTENIR LE RÉSEAU COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE !

En choisissant l'une des 14 grandes écoles et centres de formation du réseau Compétences et Développement, **vous soutenez une mission essentielle : révéler les talents de chaque apprenant** grâce à une pédagogie fondée sur l'accompagnement, l'encouragement et l'épanouissement.

Chaque année, grâce à votre soutien, nous :

- ▶ développons **des dispositifs pédagogiques innovants et ouverts sur le monde**
- ▶ **renforçons l'employabilité** des jeunes avec des actions concrètes
- ▶ proposons **des parcours toujours plus inclusifs** et accessibles à tous.

### COMMENT VERSER LA TAXE ?

#### • COMMENT NOUS DÉSIGNER COMME ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE ?

L'entreprise crée son compte à partir de son n° de SIRET via net-entreprises. En accédant à la plateforme SOLTéA, **vous indiquerez le n° UAI de l'école sélectionnée et le montant attribué.**

#### • QUAND NOUS DÉSIGNER COMME ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE ?

La répartition du solde de la taxe d'apprentissage se fait en deux phases. Attention : après la fermeture de la campagne de répartition, les soldes non-attribués seront versés de manière aléatoire.

#### • COMMENT RÉCUPÉRER MON REÇU LIBÉRATOIRE ?

Par le passé, ce reçu vous permettait de prouver que vous aviez versé votre solde de taxe à des établissements d'enseignement.

Vous n'en avez plus besoin, puisque ce solde est collecté par l'URSSAF ou la MSA. **L'administration a une preuve de votre paiement.**

#### • COMMENT L'ÉCOLE PEUT-ELLE SUIVRE MON VERSEMENT ?

La plateforme Soltea tient un compte détaillé des choix des entreprises. Chaque établissement d'enseignement aura une parfaite visibilité sur l'identité des sociétés donataires et sur les montants attribués, tout au long de la campagne de reversement.

### NUMÉROS UAI

#### Besoin des numéros UAI pour verser votre taxe d'apprentissage ?

👉 Tous les codes UAI des 14 grandes écoles et centres de formation du réseau Compétences et Développement sont disponibles en ligne !

Accédez facilement aux informations nécessaires pour flécher votre soutien via la plateforme SOLTéA.

Un doute ? Une question ?  
Notre équipe vous accompagne à chaque étape.

Plus d'informations sur notre site internet :  
[competences-developpement.com/taxe-d-apprentissage](https://competences-developpement.com/taxe-d-apprentissage)

**OU ADRESSEZ-NOUS DIRECTEMENT VOTRE PROMESSE DE SOUTIEN**

